



## Séance du jeudi 3 novembre 2011

### VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<b>Date de la convocation</b> 25 octobre 2011		
<b>Date d'affichage</b> 25 octobre 2011		
<b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Acquisition parcelle cadastrée section AT n°40p.</i>		
Vote pour à la majorité des voix exprimées		
<b>POUR : 24</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 9</b> (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule)		

L'an deux mille onze, le trois novembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

#### Étaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

#### Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,  
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

#### Absents :

AUCUN

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune définit des orientations dont celle de revitaliser et d'améliorer l'attractivité du centre ancien, notamment avec la création de squares et jardins à créer à proximité du Gapeau et du boulodrome.

Aujourd'hui, les propriétaires des parcelles cadastrées section AT n°s 39 et 40, mitoyennes du boulodrome et du parking longeant les berges du Gapeau (cf. plan), les proposent à la vente.

M. MANDON et M. BONO acceptent de céder à la commune une partie de la parcelle AT n°40 d'une superficie de 943 m<sup>2</sup> pour un montant de 80 000€, le restant étant en négociation pour une deuxième phase.

Après démolition du mur d'enceinte et des abris, ce terrain permettra la réalisation d'espaces publics (square et jardins) et ouvrira les perspectives sur notre cœur de ville et édifices publics.





